

Règlement du chalet ‘Le Lucantier’ – Dochamps, rue de la Gare 14a

Nous vous prions de lire et de respecter les règles suivantes. En cas de non respect de ces règles, la garantie ne sera pas retournée.

- Respecter le chalet loué et ses environs de même que le silence après 22 h.
- Ne pas dépasser le maximum de 9 personnes (ou 8 + un bébé).
- Tous les animaux, peu importe lesquels, sont strictement interdits. Si vous emmenez quand même des animaux, nous pouvons vous interdire l’entrée.
Dans le cas de la présence d’un animal ou d’animaux sans notre connaissance, il vous sera porté en compte un supplément pour le nettoyage.
- Quitter le chalet et son ameublement dans un état parfait pour les clients suivants.
Tous les meubles, sauf les meubles de jardin, doivent rester à leur place initiale.
A la fin de votre séjour veuillez, remettre la vaisselle en place, vider la poubelle à l’emplacement prévu, restituer le logement balayé/aspirer et laisser les toilettes dans un état propre.
Le chalet sera nettoyé par nos soins.
- Enlevez chaussures et bottes sur les escaliers et dans les chambres.
- Respectez les règles d’utilisation du sauna.
- Cette maison est raccordée à une station de purification individuelle des eaux.
Ne JAMAIS jeter des bandes hygiéniques, protèges-slip, tampons, couches, nourriture, mouchoirs en papier ou n’importe quel autre objet dans la toilette. Ceci pourrait provoquer des obstructions et le mauvais fonctionnement de la purification des eaux dont les frais seraient portés en compte du locataire.
N’exagérer pas l’emploi de papier de toilette de même que de produits chimiques.
- Utiliser toujours des draps-housses pour les matelas et des taies d’oreiller. Dans le cas contraire nous nous réservons le droit de retenir les frais de nettoyage des protèges matelas et taies de la garantie de location.
Les lits et oreillers sont pourvus de ces protections.
- En cas de dommages ou problèmes veuillez nous informer immédiatement au 0475/56.70.90. Vous pouvez également nous contacter pour des questions pratiques.
- Le poêle à bois est à utiliser avec intelligence et d’une façon rationnelle (voir notice d’instructions).
Utilisez uniquement le bois qui est mis à disposition (payante) par nous.
- Le jardin est à votre disposition. Veiller à ce que pendant les jeux les plantations et la clôture soient respectées.
- Il est défendu de fumer à l’intérieur de la maison, de jeter des mégots dans le jardin ou le parking.
- Fondue, friture ou pierrades sont défendues dans la maison..
- Ne rien jeter au-dessus de la clôture ou dans le jardin et certainement pas de la nourriture ou des restes de légumes, ceci attire les animaux et pourrait provoquer des problèmes.
- A la fin de votre séjours, veuillez régler le thermostat sur “Stand-by”. et ouvrir les vannes des radiateurs dans le living. A défaut, la consommation supplémentaire de gaz vous sera portée en compte.
Vérifiez le manuel du thermostat.
Le système de ventilation (à la salle de bains) doit être mis sur “1”. Toutes les ouvertures de ventilation aux fenêtres doivent être fermées.
- Ordures doivent être rassemblées dans les sacs communaux (1 est mis à votre disposition dans le bac à l’extérieur de la porte de derrière. Ces sacs sont en vente dans le petit magasin à l’ école de Dochamps ou le Spar de Manhay. Le ramassage se fait le mercredi. Tout ce qui est verre doit être déposé à l’ endroit prévu à l’ école de Dochamps; papier & carton doit être emporté par les vacanciers et PMC doit être déposé dans le bac dans l’abri de jardin . Nous pouvons également nous charger de tout avec supplément de €10.

Jouissez pleinement de votre séjour dans “ Le Lucantier” et traitez-le “en bon père de famille” afin que les vacanciers suivants puissent également profiter d’un séjour agréable.